

Emplois fonctionnels

Le détachement sur emploi fonctionnel (ICTPE et CAEDAD) est un accélérateur de carrière pour des agents exerçant des postes d'un niveau de responsabilité particulièrement élevé et n'est plus considéré, depuis 2020, comme une modalité de promotion.

Un premier arrêté définit le nombre d'emplois autorisés et un second une liste de postes ouvrant droit au détachement. Les listes d'emplois fonctionnels font l'objet d'une actualisation au moins une fois par an par le MTE.

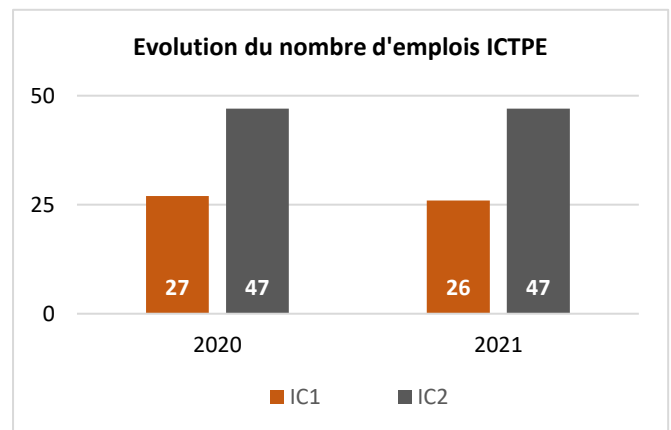
▪ Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat (ICTPE)

Arrêté du 12 novembre 2020 fixant la liste des emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1er et du 2e groupe au sein des services du ministère de la transition écologique

Arrêté du 2 août 2021 fixant la liste des emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1er et du 2e groupe au sein des services du ministère de la transition écologique

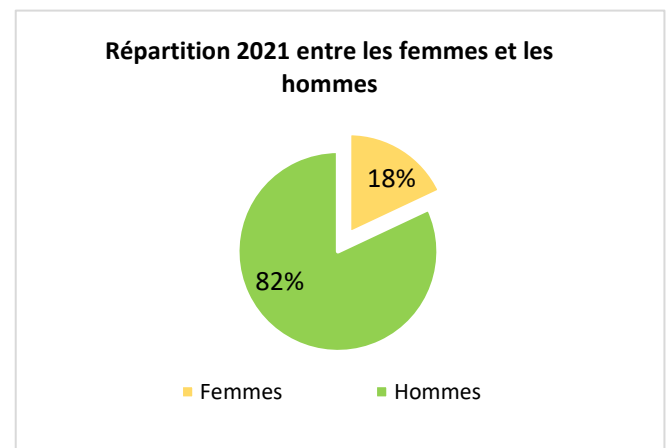
Evolution du nombre d'emplois fonctionnels ICTPE

	2020	2021
ICTPE 1	27	26
ICTPE 2	47	47
Total	74	73



Répartition 2021 entre les femmes et les hommes détachés sur emplois ICTPE

	Femmes	Hommes
ICTPE 1	4 femmes soit 15 %	22 hommes soit 85 %
ICTPE 2 ^(*)	9 femmes soit 20 %	37 hommes soit 80 %
Total	13 femmes soit 18 %	59 hommes soit 82 %



^(*) Analyse de la répartition sur 72 emplois car un emploi ICTPE 2 non pourvu à ce jour

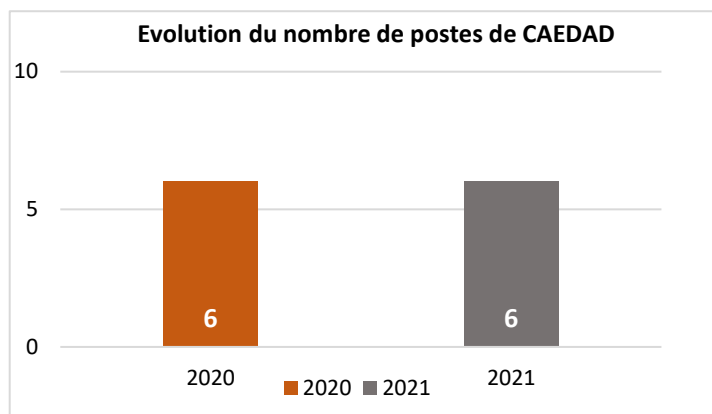
- **Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (CAEDAD)**

Arrêté du 24 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 16 mars 2020 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables

Arrêté du 31 mai 2021 modifiant l'arrêté du 16 mars 2020 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables

Evolution du nombre d'emplois fonctionnels CAEDAD

2020	2021
6	6



Répartition 2021 entre les femmes et les hommes détachés sur emplois CAEDAD

Femmes	4	80 %
Hommes	1	20 %

(*) Analyse de la répartition sur 5 emplois car un emploi CAEDAD non pourvu à ce jour

